



C'est lors du Sommet des Amériques d'avril 2001, qui s'est tenu à Québec, que bon nombre de Canadiens et de Canadiennes ont commencé à prendre conscience des enjeux posés par la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA). Les gouvernements sont à négocier un nouvel accord de libre-échange qui étendra les règles du commerce et de l'investissement de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) à toutes les Amériques, et ce malgré les coûts sociaux très élevés notamment l'accroissement des disparités économiques et la dégradation de l'environnement.

Ce nouvel accord menace le droit à la santé, un droit humain fondamental reconnu internationalement qui englobe le droit à des soins médicaux abordables et le droit à un environnement sain. Au Canada, la ZLÉA pourrait mettre en péril le régime universel d'assurance-maladie. Les lois et règlements qui protègent la santé publique par le biais d'un environnement sain et propre sont également menacés.

La ZLÉA menace le droit à la santé de la population canadienne et des autres peuples des Amériques.

Les politiques qui favorisent les entreprises minent la gouvernance efficace

Le projet de la ZLÉA reprend les règlements fort controversés de l'investisseur-État du chapitre 11 de l'ALENA. Ce chapitre a donné aux sociétés étrangères de nouveaux pouvoirs très larges pour contester les règlements gouvernementaux qui abaissent les profits, y

compris les règlements qui visent à protéger la santé publique. Ainsi, les efforts des gouvernements provinciaux pour élargir l'éventail de services de soins de santé publics ou pour inclure les services qui sont actuellement fournis par le secteur privé (comme l'assurance-médicaments) permettraient presque certainement aux sociétés privées d'intenter des poursuites contre les gouvernements pour perte de profits. Les gouvernements seraient probablement obligés de compenser les entreprises privées de soins de santé pour perte de profits potentiels, obligeant les contribuables à payer la note et rendant difficile l'introduction de nouveaux services dont la population a grandement besoin.

Invoquant les dispositions du chapitre 11, des entreprises ont réussi à contester les restrictions canadiennes concernant un additif toxique dans l'essence, l'interdiction par une ville mexicaine de construire des installations pour l'élimination des déchets qui menaçaient de contaminer les sources d'eau potable locales ainsi que les restrictions canadiennes sur l'exportation des BPC.

Ouvrir les services à la privatization

En vertu des dispositions du chapitre sur les services, le projet de la ZLÉA prévoit des règlements fondés sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et sur l'ALENA, qui ouvrent les marchés aux fournisseurs de services étrangers. Une fois que les fournisseurs de soins de santé étrangers auront eu accès au marché canadien, il sera

très coûteux de ramener ces services dans le domaine public et difficile d'accroître la portée du régime d'assurance-maladie pour y inclure les médicaments sur ordonnance et les soins à domicile

Un accès limité aux médicaments

Le projet de la ZLÉA va au-delà de l'Accord sur les ADPIC (Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) de l'OMC, qui régit les brevets et donne aux sociétés pharmaceutiques un monopole exclusif de 20 ans. Les dispositions de la ZLÉA feraient en sorte qu'il sera encore plus

difficile pour les gouvernements d'accorder des brevets aux fabricants de produits pharmaceutiques génériques pour produire des médicaments à prix abordables.

Les citoyennes et citoyens de toutes les Amériques se mobilisent pour demander à leurs gouvernements de rejeter la ZLÉA. Plus de 10 millions de Brésiliens ont voté récemment lors d'un référendum et plus de 98 % ont dit non à la ZLÉA.

Au Canada, nous nous joignons au mouvement international pour rejeter la ZLÉA et nous prions le gouvernement canadien:



DE METTRE UN TERME aux négociations de la ZLÉA et de tous les accords commerciaux qui placent le profit avant le bien-être de la population, et d'éliminer le chapitre 11 de l'ALENA qui permet aux investisseurs de poursuivre les gouvernements qui adoptent des mesures qui ont pour effet de réduire les profits, mêmes celles qui protègent la santé publique ou l'environnement;



D'EXAMINER l'instabilité économique, les disparités absurdes entre les riches et les pauvres et les dommages sociaux et environnementaux qu'entraîne la libéralisation de l'économie et du commerce;



D'ÉCOUTER les Canadiennes et Canadiens qui exigent la protection du régime universel d'assurance-maladie et de l'environnement. D'écouter aussi les citoyennes et citoyens des Amériques qui rejettent la ZLÉA et réclament le respect des droits humains et la souveraineté nationale.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec les organisations membres de Common Frontiers :

COMMON FRONTIERS CANADA

Les membres de Common Frontiers sont :

Americas Policy Group of the Canadian Council for International Cooperation, Canadian Auto Workers, Canadian Environmental Law Association, Canadian Federation of Students, Canadian Labour Congress, Canadian Union of Public Employees, Communications, Energy and Paperworkers Union of Canada, Council of Canadians, KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiatives, Maquila Solidarity Network, Oxfam-Canada, Rights and Democracy, Sierra Club of Canada, United Steelworkers of America

